

Une autre vie s'invente ici



Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



LETTRE D'INFORMATION

MAI – JUIN – JUILLET 2018



S O M M A I R E

Bienvenue dans le Parc du Verdon à Carole Breton	P4
Contribution du réseau des Parcs naturels régionaux de France au projet de Loi ELAN	P5
Ateliers Hors les Murs Retour sur l'échange entre les Parcs et les écoles du 31 mai 2018	P9
Une Université populaire du cadre de vie par les Parcs et pour les Parcs Urbanisme, Paysage, Architecture	P10
Enquête annuelle du Club Plan de paysage	P11
Une déclinaison d'échanges autour du Paysage	P12



S O M M A I R E

Asseoir le rôle singulier des Parcs naturels régionaux en matière d'urbanisme intercommunal	P13
L'alimentation peut-elle être un facteur de qualité paysagère et de richesse biologique ?	P14
L'habitat participatif, une opportunité pour développer le pouvoir d'agir, le lien social et générationnel	P15
Un village dont vous êtes le héros : quand l'avenir du territoire s'invente au fil des pages	P16
Appel à communication « Une approche française de la gentrification rurale ? Pour un état des lieux épistémologique et empirique » Limoges, du 21 au 23 Novembre 2018	P19

Bienvenue dans le Parc du Verdon à Carole Breton



Géographe de formation, j'ai travaillé lors de mes stages de fin d'études sur l'approvisionnement en eau des populations au Nord du Cameroun en collaboration avec le CNRS, puis sur la gestion des périodes de sécheresse en France en collaboration pour l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA). En 2009, je suis arrivée en Périgord noir dans le département de la Dordogne pour mener à bien le projet de candidature du bassin versant de la Dordogne au titre de Réserve de biosphère de l'UNESCO, au sein de l'Établissement public interdépartemental du bassin de la Dordogne. Cette reconnaissance est intervenue en 2012.

A la suite de cette expérience, j'ai travaillé pendant 5 ans en tant que Chef de projet Grand Site de France en vallée de la Vézère, vallée affluente de la Dordogne et célèbre terre de la grotte de Lascaux. L'approche paysagère centrale dans ce projet et transversale m'a permis d'intervenir sur de nombreuses thématiques parmi lesquelles l'urbanisme, l'architecture, l'environnement. J'ai notamment mis en œuvre et animé une instance mensuelle de conseils en architecture et urbanisme, qui réunit les services de l'État instructeurs, les services urbanisme des intercommunalités et le CAUE et apporté du conseil aux porteurs d'un projet de construction, restauration... le plus à l'amont de la demande d'autorisation d'urbanisme. J'ai également initié une démarche d'harmonisation de la publicité et de la signalétique visant l'amélioration du cadre de vie et la mise en conformité du territoire avec la réglementation nationale.

Je prends aujourd'hui mes fonctions au sein du Parc du Verdon en tant que Responsable du Pôle urbanisme, aménagement et paysage au sein du Parc, en remplacement d'Adeline Goubely.

Contacts :

Carole Breton,
Courriel : cbreton@parcduverdon.fr
Téléphone : 04 92 74 68 00

Contribution du réseau des Parcs naturels régionaux de France au projet de Loi ELAN

Note d'information

Bureau du 20 juin 2018

Remarque : cette note a été établie sur la base du projet de texte avant son examen en première lecture à l'Assemblée nationale où près de 3000 amendements ont été enregistrés dont environ 340 ont été adoptés. Ci-après le lien pour consulter le texte adopté le 12 juin.

[PDF](#) Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale le 12 juin 2018



Le réseau des Parcs naturels régionaux de France a pris connaissance du projet de loi ELAN et propose des adaptations/amendements visant à améliorer ce projet dont l'objectif principal est de développer le logement, objectif ne pouvant être remis en cause.

La Fédération approuve cette volonté d'accélérer la création de logements par certains assouplissements des règles mais pas au détriment de la qualité du bâti, du paysage et de l'environnement.

Afin d'être au plus près des besoins des territoires, les Parcs réaffirment le besoin des communes d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie locale) afin que les élus puissent décider dans un cadre clair des orientations et des projets à développer. C'est ainsi que les Parcs ont créé des ateliers d'urbanisme rural pour élaborer des habitats sains, intégrés à des formes urbaines durables.

Le calendrier du projet de loi Elan

Juillet-août 2017 : consultation numérique des partenaires et du public

20 septembre 2017 : présentation de la stratégie logement du gouvernement

Novembre 2017 : élaboration de l'avant-projet de loi

Décembre 2017-Janvier 2018 : lancement de la conférence de consensus au Sénat

Février 2018 : saisine du conseil d'État

4 avril 2018 : présentation du projet de loi en conseil des ministres

mai 2018 : examen par la commission des affaires économiques (et d'autres commissions pour avis) de l'Assemblée nationale

12 juin 2018 : Adoption en première lecture par l'Assemblée nationale

Début juillet 2018 : première lecture au Sénat

Le 18 avril, la Fédération a été auditionnée par le rapporteur de la commission des Affaires culturelles, saisie pour avis sur ce texte et a présenté les propositions ci-après. Dans le cadre du débat qui va s'engager au Sénat, la Fédération demandera à être auditionnée par le rapporteur du texte et proposera des amendements.

Article 6 - Accélérer et faciliter la mobilisation du foncier public



Le réseau des Parcs propose de libérer le foncier à partir de la réversibilité des sites. Il paraît important de répondre aux besoins liés à l'habitat et de libérer le foncier, chaque fois que cela est possible. C'est à dire chaque fois que cela n'entre pas en contradiction avec une politique agricole dont l'objet est avant tout de préserver la surface agricole utile mis à mal par des logiques spéculatives développant des lotissements sans urbanisme réel et sans principe de densité ambitieux et d'espaces publics attractifs. De même cette libération foncière ne peut s'envisager au détriment des espaces naturels qui constituent une réserve de biodiversité (cf. zones naturelles, trame verte et bleue...). Aussi pour libérer le foncier il convient de travailler dans le sens des recommandations de Patrick Bouchain, à partir de la réversibilité des sites. Pour ce faire, la fiscalité peut encourager la réutilisation d'anciens sites et autres formes de bâtis inutilisées.

Affirmer dans cette loi, une ambition d'arrêter l'artificialisation des sols.

Priorité à la reconversion de sites et à la réutilisation du bâti inutilisé ou désaffecté.

Encourager par une fiscalité adaptée et par une aide financière renforcée (déconstruction, dépollution, problèmes liés au portage...) la réutilisation d'anciens sites aménagés et autres formes de bâtis inutilisées. - > Par exemple : Les collectivités porteuses de projet de reconversion de sites bénéficieront de la prise en charge par l'État de la différence de coût liée à une assiette foncière nécessitant un portage et des travaux spécifiques...

Article 13 – Simplification de la hiérarchie des normes des documents d'urbanisme



Les Parcs tiennent à rappeler l'importance de leur charte (aboutissement d'une importante concertation locale et faisant l'objet d'un décret du Premier Ministre) et de sa portée juridique qui garantit le cadre environnemental, agricole, forestier et paysager de ces lieux de vie et de leurs ressources. Il est indispensable de maintenir dans cette ordonnance la compatibilité des documents d'urbanisme (SCoT et PLUi/PLU si absence de SCoT) avec les orientations et objectifs de la charte.

Dans l'ordonnance, importance de veiller au maintien de l'opposabilité des chartes de Parc.

Article 15 – Avis de l'Architecte des Bâtiments de France



L'Architecte des Bâtiments de France est souvent un garde-fou lorsque la mécanique urbaine s'accélère sans tenir compte du patrimoine. Aussi, il semble important de ne pas déforcer son rôle pour éviter le syndrome de la France moche. Même si on peut tout à fait concevoir une autre façon de produire de la décision, qui prenne davantage en compte les habitants et les communs.

« En cas de silence de l'architecte des Bâtiments de France, cet avis

est réputé donné. » : à supprimer. Renforcer les services compétents DREAL et DRAC ; assurer la fluidité des réponses techniques des services garants de la qualité des paysages et du bâti.

Article 16 – Sécuriser les demandeurs de permis



Il rend illégale la demande de notice d'insertion paysagère qui était déjà devenue facultative. Or, il s'agit aussi d'un outil qui permet de contribuer à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire, tout comme à la valeur du bien en question.

Maintien des dispositions actuelles. Rechercher un contenu réel derrière le mot « architecture », tel que c'est défini dans la Loi sur l'architecture de 1977 ; donc renforcer la notion de vérification des règles liées aux mots : implantation, nature, architecture, aménagements des abords... puis trouver appui en ce sens dans la formulation : « relevant d'une autre législation »...

Article 18 – Accessibilité des logements neufs

Au nom de la mixité et de la prise en compte du handicap dans l'habitat collectif, cet article apparaît comme excessif.

Les Parcs naturels régionaux revendiquent l'accessibilité à tous pour les bâtiments collectifs, y compris aux personnes handicapées et souhaitent la suppression de cette proposition.

Suppression de cette proposition. Accessibilité à tous pour les bâtiments collectifs ou des opérations réalisées à titre de l'action publique ou des professionnels de la construction (promoteurs, bailleurs...)

Article 19 – Habilité le Gouvernement à adapter, par voie d'ordonnance, le régime du contrat de construction de maisons individuelles avec fourniture de plan au cas de la réalisation de maisons préfabriquées



Les Parcs s'appuient sur leur patrimoine pour développer les territoires. En matière d'urbanisme et d'habitat, ils proposent des principes de densité. Pour ce faire ils privilégient la qualité de l'espace public afin de limiter les besoins en espace privé. Ils proposent le développement d'éco matériaux à partir de filières locales pour mettre en place des habitats écologiques et frugales en énergie.

Le réseau développe l'habitat à partir de la prise en compte des formes urbaines et architecturales existantes qui permettent souvent des déplacements doux, une efficacité thermique intéressante. La prise en compte des spécificités du socle permet de limiter les effets des risques naturels et une insertion harmonieuse des nouvelles constructions. Cela permet, même à des échelles de constructions importantes, de produire un habitat sain et attractif, susceptible d'attirer en milieu rural de nouveaux arrivants.

Le gouvernement propose de faire confiance à ceux qui construisent dans son texte de loi. Les Parcs naturels régionaux peuvent soutenir ce type d'approche dès lors où la logique s'étend jusqu'à l'appui en architecture à partir de 0 m² qui permettrait une ingénierie fine, à l'instar de la Suisse, dans tout aménagement et optimiser les objectifs de constructions nouvelles annoncées dans la loi.

Favoriser l'habitat écologique et les filières locales plutôt que des bâtiments hors-sol.

Suppression de cet article ; très mauvaise expérience sur les produits préfabriqués ; problèmes de qualité, de pérennité et de recyclabilité...

Article 29 – La possibilité pour les communes de préempter les logements sociaux des bailleurs est supprimée, afin de faciliter les ventes



Il convient de souligner que cette politique, très liée aux grandes agglomérations, ne génèrent pas davantage de déséquilibre entre les territoires à la défaveur du rural. Pour ce faire, la Fédération propose le renforcement de l'ingénierie territoriale à la campagne. Les bailleurs sociaux qui interviennent peu dans le rural pourraient dans le cadre de la réorganisation proposée, déléguer aux territoires de projet, leurs interventions. De même le droit de préemption retiré aux communes pourrait être conservé dans le cadre d'un territoire rural afin de garder une offre d'accueil à l'attention des nouveaux arrivants.

Ne pas supprimer le droit de préemption des logements sociaux pour les communes en milieu rural.

Article 54 – Créer un contrat intégrateur unique, l'opération de revitalisation de territoire (ORT)

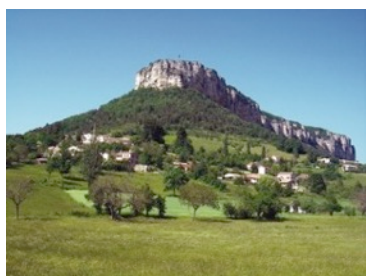


Les Parcs naturels régionaux sont investis dans la revitalisation des centres-bourgs et des bourgs-centres. Ils sont cités à l'article 54 comme étant dans structures ressources pour la revitalisation des centres-villes. Or dans la réalité, les Parcs sont composés essentiellement de centres-bourgs et de bourgs-centres sur leur territoire et participent à leur revitalisation. Dans le cadre du lien Parcs/Agglomérations, ils peuvent contribuer par des actions indirectes à une revitalisation du centre-ville souvent en dehors de leurs périmètres, notamment sous l'angle du paysage à inclure dans le principe des ORT.

Les ORT doivent concerner également les petites villes qui font l'attractivité des territoires ruraux et pas uniquement les villes moyennes et grandes.

Nécessité de prise en compte des enjeux patrimoniaux (architecture, bâti, paysage, environnement) et pas uniquement les enjeux développement (mobilité, service, habitat, économique) comme cités dans la loi.

Articles 62, 63 et 64 – Accélérer le numérique



Dans cette simplification des procédures, il est important d'évoquer l'impact des aménagements concernant le paysage et le vivant.

Ne pas supprimer l'avis de l'ABF

Nécessité de prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, de qualité du patrimoine bâti.

Contacts :

Pierre Weick,
Courriel : pweick@parcs-naturels-regionaux.fr
Nicolas Sanaa,
Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
Téléphone : 01 44 90 86 36

Ateliers Hors les Murs

Retour sur l'échange entre les Parcs et les écoles du 31 mai 2018



Les ateliers Hors les murs menés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France se poursuivent et préparent activement la rentrée scolaire 2018/2019. La seconde vague de candidature s'achève avec le début de l'été et sept dossiers de candidatures ont été déposés par les Écoles et Établissements d'enseignements supérieurs pour la création d'ateliers territoriaux « Hors les murs ».

Une seconde journée d'échange « Quand les écoles rencontrent les territoires » a été organisée le **31 mai 2018** à Paris, permettant à de nouvelles écoles et Parcs de se greffer à cette initiative et surtout de faire connaissance et se préparer à candidater.

Cette journée a également été l'occasion pour le Parc naturel régional du Périgord-Limousin de présenter un premier retour sur les travaux réalisés dans la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre primé lors du premier Appel à Manifestation d'Intérêt des ateliers Hors les murs. La confrontation des disciplines invoquée (Urbanisme, Architecture, Sciences politiques et Géographie) a notamment permis de confirmer l'intérêt de cette démarche tant pour les étudiants que pour les territoires de Parcs, et surtout de leurs élus et de leurs habitants. L'apport de ce travail est dans les résultats pluridisciplinaires des orientations proposées par les groupes d'étudiants.



Des échanges se sont déroulés tout au long de l'après-midi, marquant des ambitions fortes et se concrétisant par des intentions de projet pour les prochaines vagues de candidatures. On sent une montée en puissance des acteurs à travailler ensemble selon ce nouveau principe.

La Fédération des Parcs intervient tout au long du processus en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage par son rôle d'expertise et d'animation ; elle apporte aussi une bourse de 1000 euros par atelier soutenu, et notamment sur le volet valorisation avec une portée interministérielle forte. En effet, les ministères de la Culture, de la Transition Écologique et Solidaire, de la Cohésion des territoires et le CGET sont les partenaires forts de cette opération.

La troisième vague de candidature est désormais lancée ! Une nouvelle journée d'échange sera organisée à la fin de l'année 2018. Les prochaines échéances seront rapidement communiquées.

<http://www.parc-naturels-regionaux.fr/article/atelier-hors-les-murs>

Contacts :

Nicolas Sanaa,
Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
Téléphone : 01 44 90 86 36
Fabien Hugault,
Courriel : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr
Téléphone : 01 44 90 80 21

Une Université populaire du cadre de vie par les Parcs et pour les Parcs Urbanisme, Paysage, et Architecture



Une rencontre consacrée à l'élaboration d'une Université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture, sous forme d'un séminaire urbanisme et paysage, s'est tenue les 13, 14 et 15 juin dernier au Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Ce séminaire a eu pour objectif l'étude des modalités de création de cette université populaire, ainsi que l'identification des actions des Parcs à mettre en place, pour permettre aux habitants de devenir davantage acteurs de leur cadre de vie.

Les différents ateliers d'intelligence collective et temps généraux d'échange proposés lors de ce colloque, ont permis de répertorier quels sont les freins à l'implication des habitants et de recenser les besoins et les attentes du réseau. Ils ont également concouru à l'identification des outils dont disposent les Parcs, mobilisables pour un meilleur ancrage du processus participatif dans la durée.



Deux positionnements très affirmés ont émergés de ces journées. Pour une partie des Parcs, a été énoncé la nécessité de concevoir des outils et de recourir à des financements pour permettre aux experts de « mieux » travailler avec les habitants, alors que certains Parcs les plus avancés ont exprimé l'idée de mettre en place des moyens directement à la disposition de la population. Les deux points de vue se complètent et serviront au lancement d'une plate-forme nationale référençant les expériences et les démarches participatives. Il pourra aussi être envisagé comme le suggère Pascal Demoulin, la création d'un appel à projets auprès

des Parcs pour expérimenter des thèmes comme : l'élaboration d'un MOOC sur l'habitat écologique, la construction d'un plan de paysage avec les habitants, l'organisation de cafés bavards, la prise en compte de la convivialité dans les démarches citoyennes.

Les idées forces puisées dans les réflexions émises par le réseau, serviront à l'élaboration du pré-projet national de l'Université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture. Une note contenant un argumentaire qui précisera sa mise en œuvre, sera prochainement diffusée aux Parcs en amont de sa validation par les instances de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Contact :

Nicolas Sanaa,
[Courriel. nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr)
Tél. 01 44 90 86 36

Enquête annuelle du Club Plan de paysage



Cette enquête, menée depuis 2015, a permis d'établir, pour l'année 2017, un état d'avancement des travaux des appels à projets 2013, 2015, 2017, pour les territoires lauréats. Elle a également donné lieu au recueil de l'avis des membres sur le fonctionnement du Club et des outils qui y sont proposés ainsi que sur les améliorations pouvant être apportées.

La consultation a par ailleurs permis de dégager 4 principaux enseignements : l'identification des différents facteurs clés de succès pour l'élaboration du plan de paysage, le renforcement

du suivi par les services de l'État souhaité par les lauréats, ainsi qu'une importante demande exprimée par les membres du club concernant l'animation dans les territoires et les productions thématiques.

L'enquête est disponible depuis l'extranet du Club :
<http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr>

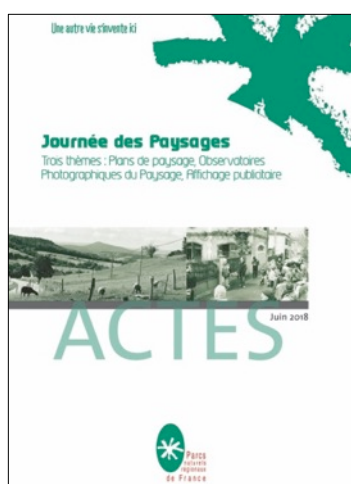
Nom d'utilisateur : planpaysage
Mot de passe : extr@planpaysage

Contact :

Gilles de Beaulieu,
Chargé de mission paysage au Bureau des paysages et de la publicité du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Courriel : gilles.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr

Une déclinaison d'échanges autour du Paysage

Articulée autour de différentes séquences d'interventions et de débats, cette journée a été l'occasion d'appréhender la thématique du paysage selon trois angles : les plans de paysage pour lesquels 7 Parcs ont été désignés lauréats lors de l'appel à projet 2017, l'Observatoire Photographique du Paysage avec projet de recherche sur ce thème.



Cette séquence a également permis au réseau de débattre sur le rôle fondamental de l'Observatoire Photographique du Paysage, venant en renfort d'une politique d'aménagement du territoire et en appui des nouveaux objectifs de qualité paysagère prévus par le cadre législatif.

Cette rencontre a aussi donné lieu au rappel concernant la réglementation autour de l'affichage publicitaire, émanant de la *Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* de 2016, et l'adaptation des Parcs à cette nouvelle législation.

Les actes de la rencontre sont désormais téléchargeables à partir du lien suivant :

http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/actes_journee_des_paysages_du_16_novembre.pdf

Asseoir le rôle singulier des Parcs naturels régionaux en matière d'urbanisme intercommunal



Cette note, fruit d'un travail de réseau, rappelle le rôle majeur joué par les Parcs naturels régionaux en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme opérationnels.

Elle souligne aussi l'acquis des Parcs en matière d'urbanisme, le profil attractif de ces territoires dont le taux d'artificialisation s'avère être deux fois moindre qu'ailleurs.

La note est consultable à partir du lien suivant :

http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/note_de_positionnement_urbanisme_intercommunal_dans_les_parcs.pdf

L'alimentation peut-elle être un facteur de qualité paysagère et de richesse biologique ?

Rencontre Paysage, Biodiversité et alimentation du 27 mars 2018



Ce nouveau chantier transversal sur les liens entre qualité paysagère, richesse biologique et systèmes alimentaires, proposé par la Fédération, a été mis en lumière après d'autres temps d'échanges engagés dans le réseau notamment autour des synergies entre biodiversité et paysage.

Différents axes de travail se sont dégagés des débats sur les suites à donner concernant le croisement de ces thèmes.

Bien que l'effectivité des liens établis entre ces trois sujets, dans leurs territoires, donnent aux Parcs une place « d'avant gardistes » par rapport à ce « thème émergent », la nécessité de poursuivre la réflexion sur la corrélation entre les différentes disciplines a été confortée, peu d'actions ayant encore été menées. En effet, si les sujets du paysage et de la biodiversité demeurent souvent implicitement intégrés dans les projets sur l'alimentation dans les Parcs, leur prise en compte effective permettra de conforter l'optimisation du thème de l'alimentation, rarement appréhendé de manière explicite dans les projets sur la biodiversité et le paysage.

Cette journée donnera lieu à une publication pour la rentrée prochaine.
A suivre.

L'habitat participatif, une opportunité pour développer le pouvoir d'agir, le lien social et générationnel



Stage de formation 5 et 6 décembre 2018

Code : HPODP Durée : 2 jours Niveau : Fondamentaux du métier

Public visé

- Responsables de l'habitat et du logement, responsables de CCAS, de pôles autonomie, travailleur.euse.s. sociaux, chargé.e.s de mission habitat-logement, chargé.e.s de mission politique de la ville

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Repérer les enjeux / plus-values de l'habitat groupé participatif pour un territoire et pour des publics spécifiques
- Identifier les moyens de susciter et soutenir des initiatives d'habitat groupé participatif sur un territoire

Contenu

- Les fondamentaux de l'habitat groupé participatif (contexte sociétal, diversité des projets, cadre juridique)
- Enjeux liés à l'implication citoyenne, au développement durable d'un territoire urbain ou rural, à des publics spécifiques : personnes âgées/seniors, locataires du parc social
- Étapes et acteurs d'un projet d'habitat groupé participatif
- Leviers pour initier et accompagner les projets
- Découverte d'expériences

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et cognitifs.
- Étude de cas pratiques
- Présentations, échanges et retours d'expériences.
- Visite de site

Un village dont vous êtes le héros : quand l'avenir du territoire s'invente au fil des pages

Le manque de curiosité et de culture commune sur l'urbanisme et le paysage est un constat très partagé. Les freins qui empêchent la créativité et l'initiative sont nombreux et se traduisent par une difficulté à faire émerger des projets d'aménagement sobres et de qualité, appropriés par les habitants. Plusieurs éléments de blocage récurrents sont à l'œuvre.



Crédits NNstudio / Un pavé dans la mare

Dans les communes de petite ou moyenne taille, les élus sont souvent démunis face à la thématique de l'urbanisme, n'ayant ni formation ni ingénierie en interne ; les projets sont alors réduits à leur plus simple expression, délégués à d'autres opérateurs et font rarement l'objet d'une réflexion approfondie en amont. Par ailleurs, l'espace rural ou périurbain, qui caractérise l'essentiel des territoires de Parcs naturels régionaux et la majorité des communes françaises (plus de 85 % d'entre elles ont moins de deux mille habitants), est considéré comme un réservoir d'espace pour accueillir des habitants ou des loisirs car il donne la fausse impression « qu'il y a de la place ». Le faible nombre d'habitants et la superficie bâtie limitée fait croire que tout est simple pour aménager et faire vivre une petite commune, il s'agirait seulement d'appliquer des modèles urbains en réduction !

Quand il se met en place, le projet de développement urbain se traduit dans la majorité des cas essentiellement par des données chiffrées (nombre d'habitants à accueillir, taille des parcelles, prix de vente du terrain...), la notion de paysage se résume régulièrement à la plantation d'une haie ou d'un arbre. De nombreux sujets fondateurs dans l'urbanisme sont oubliés voire niés, notamment le lien avec le bourg, la prise en compte de la culture locale et des patrimoines, la qualité de vie, l'activité agricole et ses incidences sur la vie quotidienne, la mobilité, la biodiversité, l'énergie... La dimension réglementaire devient prédominante par rapport au projet, qui est banalisé et broyé par une logique économique, commerciale et administrative rôdée et efficace. Le lien avec les habitants est rarement fait, le projet de développement urbain étant traité comme une simple opération technique, sans dimension humaine ni sensible. Il n'y a pas de conscience des incidences des choix faits (qui sont bien souvent des non choix se traduisant par des solutions copiées-collées), sans mise en perspective des implications sur d'autres activités de la commune (services, commerces, capacités d'accueil, circulation...) ni sur les évolutions possibles à moyen terme. L'urbanisme et le paysage paraissent des domaines fermés, réservés à quelques spécialistes, rébarbatifs, ennuyeux et n'apportant que des contraintes. La résistance au changement est très forte, avec une peur de s'engager dans une direction autre que celle qu'on a « toujours » prise. Le sentiment que les paysages ne doivent pas changer (alors qu'ils évoluent en permanence et subissent des transformations souvent radicales et rapides) est assez partagé, ainsi que l'absence d'alternatives. Personne n'est réellement identifié en tant que responsable des opérations banales ou de mauvaise qualité qui fleurissent partout en France, comme si elles se faisaient toutes seules...

Pourtant, ces territoires moins agglomérés sont plus riches et complexes qu'on ne le pense mais ils souffrent d'un manque d'attention, de connaissances, de savoirs et de possibilités d'actions. Il existe peu de travaux sur les formes urbaines adaptées au tissu rural ou périurbain. L'absence de réflexion de fond et de vision d'ensemble finit par montrer ses limites en termes sociaux, économiques, énergétiques, paysagers, politiques...

Si on souhaite que se développent des projets plus ambitieux, plus respectueux des habitants, des lieux et de l'environnement, qualitatifs et frugaux, il faut dépasser ces blocages culturels, administratifs, réglementaires. Pour sortir des cercles professionnels habituels et intéresser un public pas déjà convaincu, il s'agit de donner goût à l'expérimentation, stimuler l'inventivité et la créativité, faire autrement, aiguïser le regard critique et rendre plus conscients des réalités de terrain, responsabiliser pour donner envie de s'impliquer, dédramatiser et dédiaboliser sans chercher à imposer un savoir dans une logique descendante. La culture populaire peut être une bonne source d'inspiration pour construire des outils économes et attractifs, faciles à utiliser.

Fort de ces constats et soucieuse de contribuer au développement d'une culture plus ouverte et partagée sur ces sujets, l'association *Un pavé dans la mare* a édité un livre dont vous êtes le héros en 2016, *Qui sauvera l'école de Saint-Dave-sur-Nonette ?* L'histoire se situe dans un village fictif et met en scène trente-six personnages. L'école risque de fermer, il faut accueillir de nouveaux habitants ! Le lecteur doit choisir parmi plusieurs possibilités à l'issue de chaque chapitre pour trouver des solutions qui rapporteront vie et dynamisme dans le village. Vingt-quatre histoires sont proposées, certaines remplissent la mission, d'autres échouent. Les personnages subissent les conséquences des différents scénarii en termes de changements de paysages et de modes de vie quotidiens.

L'objectif est d'amener les jeunes, les plus âgés, les élus, les étudiants, les citoyens de toutes cultures, origines, conditions sociales... à appréhender différemment le paysage, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et à se positionner. Le livre stimule le regard critique du lecteur, donne à réfléchir sur les relations que chacun entretient avec son environnement et les autres, aide à mesurer son acceptation des changements. Il s'agit d'intéresser un public le plus large possible à ces sujets, sans nier leur complexité et en remettant le processus citoyen au cœur du débat.

L'objet est simple et accessible, au format de poche, illustré. C'est un livre-jeu dont le ton, les profils de personnages, les situations sont construits avec dérision et imaginaire. Il met en avant l'importance du choix et montre que rien n'arrive par hasard en matière d'aménagement et de cadre de vie. La narration permet de relier des domaines souvent sectorisés (l'architecture, l'urbanisme, les paysages, l'agriculture, les changements climatiques...), qui deviennent vivants et amènent le lecteur à réagir. Certaines solutions sont proches de la réalité quotidienne des territoires et de leurs habitants, d'autres sont moins réalistes mais toujours avec un fond tangible. Toutes incitent à l'ouverture, à la prise de conscience, à la curiosité, au débat et stimulent la créativité.

Le livre peut se décliner en outil de médiation et devenir un support d'animation citoyenne en préalable ou en accompagnement de l'élaboration d'une démarche d'aménagement ou d'un document d'urbanisme, de la construction d'un projet opérationnel, d'une action de sensibilisation, dans le cadre de la création d'une charte architecturale, d'un plan de paysage, à l'occasion d'un festival... Il peut également servir dans un cadre scolaire ou parascolaire pour mener des travaux de réflexion et d'analyse sur la construction du cadre de vie, la découverte de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage mais aussi sur des projets plastiques, photographiques, créatifs, d'écriture, d'argumentation etc. en lien avec le développement durable, la géographie, l'économie, la sociologie, l'histoire, les arts plastiques...

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a acheté cent exemplaires du livre et les met à disposition des élus et des chargés de mission des Parcs pour qu'ils développent des activités, des temps d'échanges et des débats dans leur territoire. Maintenant, à vous de jouer !

Ce livre dont vous êtes le héros est porté par l'association *Un pavé dans la mare*, dont l'objet est de diffuser auprès de tous les publics (jeunes, habitants, élus, étudiants, professionnels...) une culture de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, de faire émerger des prises de conscience, d'ouvrir un regard sur le monde quotidien, de stimuler la curiosité, de donner envie de s'investir dans des projets.

Les auteurs : Armelle Lagadec et Mathilde Kempf, architectes-urbanistes, travaillent ensemble depuis vingt ans, codirigent la société d'architecture Armelle Lagadec & Mathilde Kempf (www.lagadec-kempf.eu), sont membres fondateurs du collectif *Paysages de l'après-pétrole* (www.paysages-apres-petrole.org) et de l'association *Un pavé dans la mare*. Elles sont auteurs et illustratrices, mènent des travaux de recherche sur le paysage et les transitions, s'adressent aux élus des collectivités territoriales, aux administrations, aux professionnels, aux étudiants, aux habitants, au jeune public...

Plus d'informations :

www.lagadec-kempf.eu/publications/livre-heros

www.facebook.com/livreheros

Contacts :

Mathilde Kempf, Armelle Lagadec,

Courriel : contact@pave-mare.eu

Téléphone : 06 62 37 55 36 / 03 70 99 50 99

Appel à communication

« Une approche française de la gentrification rurale ?

Pour un état des lieux épistémologique et empirique »

Limoges, du 21 au 23 Novembre 2018

Pourquoi un colloque sur la gentrification rurale en France ?

Née du double contexte géographique et académique britannique, la notion de gentrification rurale a fait l'objet de travaux approfondis dès les années 1970 (Parsons, 1977, 1979, 1980 ; Cloke, 1979, 1983), lesquels s'inscrivaient délibérément dans le sillage des travaux déjà initiés la décennie précédente par R. Pahl (1965). Si le champ scientifique entrouvert par l'apparition de son alter ego urbaine a été plus rapidement et massivement investi dans les années 1980 (Hamnett et Williams 1980 ; Smith, 1979, 1982 ; Ley, 1981, 1986, etc.) et surtout 1990 (voir Lees et al., 2010), la question de la gentrification rurale a néanmoins continué d'être régulièrement approfondie, d'abord au Royaume-Uni (Little, 1987 ; Phillips, 1993 ; Cloke et al. 1995 ; Smith, 1998), puis dans le cadre d'autres campagnes en cours de recompositions démographiques et sociales, en particulier aux États-Unis dans les années 2000 (Ghose, 2004 ; Darling, 2005 ; Hines, 2007 ; Nelson et Nelson, 2011), mais pas seulement (Paquette et Domon, 2003 ; Argent et al., 2009 ; Solana-Solana, 2010 ; Guimond et Simard, 2010).

En dépit de la concomitance du développement des recherches sur les gentrifications urbaine et rurale, les travaux des ruralistes ont été imprégnés des spécificités du support physique et social (le « rural »), qui est à la fois à l'origine de la notion, ainsi que le terrain d'investigation du processus. Au rang des nuances entre études urbaines ou rurales, notons également l'attention accordée tôt aux différents types de capital mobilisés par les gentrifieurs (Cloke et al., 1995), et plus encore à la place de la « nature », de l'environnement, des paysages dans les dynamiques de gentrification ou greentrification des campagnes (Smith, 1998 ; Hines, 2007 ; Phillips et al., 2008 ; Richard et al., 2014). Concernant les points communs entre gentrifications rurale et urbaine, citons le fait de convoquer ou d'éprouver les grandes théories (de la production ou la consommation) susceptibles d'expliquer le processus (Phillips, 1993 ; Smith, 1998 ; Ghose, 2004 ; Darling, 2005). Il en est de même des réflexions de nature épistémologique consistant à défendre une acception plus ou moins large, élastique, de la notion. En l'espèce, ceux qui s'intéressent à la gentrification rurale tendraient naturellement à adopter les points de vue de L. Lees (2000), de M. Phillips (2004) ou d'E. Clark (2005), partisans d'une définition relativement souple du terme. Enfin, quel que soit le contexte géographique au regard duquel le terme est utilisé, il vise toujours à décrire, à interroger, à mettre en lumière les inégalités et autres rapports de domination au sein des territoires et sociétés étudiées (Lees, 2000 ; Clerval et Van Criekingen, 2012 ; Richard et al., 2017).



En France, le terme de gentrification rurale, bien que mentionné dès 1985 par C. Moindrot en référence aux travaux britanniques, n'a été que tardivement mobilisé

dans la recherche. Il a fallu attendre les travaux pionniers de S. Raymond (2003), puis ceux de M. Perrenoud (2008), F. Richard (2009) ou P. Pistre (2012) pour que la notion et le processus (explicitement formulé comme tel) fassent l'objet d'investigations scientifiques, sans que les terrains soient toujours localisés en France. De manière générale, le terme est de plus en plus mentionné dans les travaux sur les campagnes (Desponds, 2007 ; Banos et Candau, 2014 ; Landy et Moreau, 2015 ; Depraz, 2017) ; certains s'y réfèrent également pour des espaces périurbains (Séchet et David, 2004 ; Bacqué et al., 2016).

A cette étape de la réflexion, il nous semble utile d'organiser un colloque et d'offrir ainsi l'opportunité d'un temps d'échanges à tous ceux qui s'intéressent à la gentrification rurale ou à des processus qui peuvent s'y apparenter. Nous proposons d'amorcer les discussions autour d'une définition assez souple de la gentrification rurale, en tant que processus démographique, social et spatial lié à l'arrivée de ménages disposant de capitaux économiques, culturels ou sociaux supérieurs à ceux des populations présentes dans les campagnes qu'ils investissent. Progressivement, l'implantation des nouveaux venus se traduit par le déplacement ou le remplacement direct ou indirect, partiel ou total des populations « d'origine » ou antérieurement installées, ainsi que la difficulté d'installation pour des populations moins pourvues en capitaux. Pour paraphraser R. Glass (1964), la gentrification des campagnes, parfois seulement de portions, de « poches » de campagnes, s'accompagne alors de la transformation de leur « personnalité sociale », y compris paysagère.

Objectifs : état des lieux épistémologique et empirique

Dans cette perspective, le colloque vise deux objectifs principaux consistant d'une part à réfléchir à la réception de la notion de gentrification rurale par la communauté scientifique française et francophone, et d'autre part à dresser un panorama des recherches engagées en France sur le processus lui-même.

Le premier objectif est donc de nature plutôt épistémologique et consiste à s'interroger sur les raisons (théoriques, politiques, disciplinaires...) pour lesquelles les chercheurs issus du monde académique français ou francophone tendent à s'emparer, pleinement, prudemment, ou à rejeter la notion de gentrification rurale et le cadre de pensée qu'elle sous-tend, quel que soit le terrain, en France ou à l'étranger. L'usage du terme traduit-il un positionnement singulier du chercheur vis-à-vis des dynamiques sociales et géographiques qu'il observe ? Quelle est la place des contextes géographiques, des terrains dans le choix d'y recourir ou non ? Selon les contextes nationaux, dans quelle mesure peut-on, doit-on articuler la notion de gentrification avec d'autres grilles d'analyse, telle que celle des migrations liées aux aménités (Moss, 2006 ; Cognard 2010), déjà convoquées pour étudier les recompositions sociodémographiques des campagnes ? A propos de ces dernières, il pourrait être utile de se demander si l'obstacle à la diffusion de la notion de gentrification rurale ne tient pas précisément à l'épithète, à la composante « rurale » de ladite gentrification. En clair, où pose-t-on les limites des territoires potentiellement affectés par les recompositions et tensions sociales sous-tendues par la notion ? Ainsi, en considérant les composantes encore rurales du périurbain, en particulier à travers des paysages et les représentations sociales dont il fait l'objet, celui-ci pourrait contribuer à une approche plus ruralo-centrée. La notion de gentrification n'est-elle pas notamment utile pour envisager les trajectoires sociales souvent très distinctives observées d'un segment à l'autre de ce qu'il convient de nommer les campagnes périurbaines ? Ne peut-elle pas y être transposée, permettant ainsi de capitaliser sur les acquis des recherches qui ont été conduites ces dernières années sur le périurbain ? A titre d'exemples, ne serait-il pas intéressant de réfléchir aux liens entre les processus de « clubbisation » (Charmes, 2011), de « différenciation sociale » (Dodier, 2012), de « spécialisation sociale » (Berger 2004), et celui de gentrification, aussi bien d'un point de vue théorique qu'empirique ?

De fait, le second objectif de ce colloque sur la question de la gentrification rurale est de partager les résultats empiriques des recherches engagées jusqu'alors. Les communications attendues seront en priorité issues de travaux conduits en France. Quels sont concrètement les facteurs, les moteurs et les manifestations de la gentrification rurale ? Comment la diversité des dynamiques locales (campagnes

touristiques, résidentielles, régions de montagne...) se reflète-t-elle dans le processus ? Comment peut-on appréhender l'expression plurielle de la gentrification rurale ? A partir de quels outils, de quels indicateurs et à quelles échelles est-il le plus pertinent, le plus fertile de travailler ? De même, en considérant la place de l'environnement dans ce processus, de nombreuses interrogations méritent d'être soulevées : dans quelle mesure, à l'image de ce que les travaux ont pu montrer outre-Manche, les dispositifs de protection des patrimoines bâtis et naturels pourraient-ils favoriser la gentrification rurale ? A moins que le lien de causalité ne soit en fait inversé et que les enjeux environnementaux soient « instrumentalisés » par les individus et ménages les mieux dotés dans le sens de leurs aspirations résidentielles ? A cet égard, comment les ménages modestes directement exposés aux pressions immobilières et foncières découlant de la gentrification, y compris parfois par le biais des résidences secondaires, s'adaptent-ils ? Quelles sont leurs solutions, leurs espaces de repli ? Enfin, au-delà du strict intérêt scientifique, l'objet de ce colloque étant aussi de faire état d'un véritable enjeu social et politique, il est important de se pencher sur les acteurs publics et plus largement institutionnels intervenant dans la gouvernance et la gestion des campagnes. Quels sont les retours d'expérience des collectivités et autres territoires d'intervention en matière de gentrification ? L'existence ou le risque de la gentrification rurale sont-ils conscientisés par les pouvoirs publics ? Quels sont les enjeux locaux, y compris en termes d'inégalité, de justice (sociale, environnementale...), soulevés par le processus ? Comment et par qui sont-ils exprimés ? Conduisent-ils à la définition de politiques ou à la mise en place de dispositifs locaux ? En l'occurrence, au même titre que les chercheurs, les acteurs et techniciens territoriaux sont invités à soumettre un projet de communication au colloque.

Soumettre une proposition

Limité à 500 mots, le résumé de la communication devra être soumis au courriel suivant geolab@unilim.fr avant le 15 juillet 2018. Le comité scientifique du colloque informera les auteurs de l'évaluation de leur proposition avant le 01 juillet.

Contact :

Muriel Lehericy,
Courriel : m.lehericy@pnrpl.com
Téléphone : 05.53.55.36.00

Directeur de la publication :

Pierre Weick

Réalisation de la lettre :

Nicolas Sanaa, Anne Badrignans

Comité de relecture :

Pierre Weick, Nicolas Sanaa, Dominique Vespuce, Fabien Hugault

Crédits photographiques :

Parc du Verdon, Parc du Livradois-Forez - Samuel Rio-Derrey, FPNRF, Sébastien Carlier - Parc des Landes de Gascogne, Parc Loire-Anjou-Touraine, Parc des Pyrénées ariégeoises, Parc du Pilat, Parc des Caps et Marais d'Opale, Parc du Livradois-Forez, Parc du Vercors, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, NNStudio /Un pavé dans la mare, Anne Goussot, Parc naturel régional du Queyras – juin 2015, Parc du Périgord-Limousin.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  @FederationPNR

